

Inscription sur la liste des membres de l'association culturelle

Si vous souhaitez prendre part aux décisions qui orientent la vie de la paroisse, inscrivez- vous sur la liste des membres qui voteront à l'Assemblée Générale en 2023 jusqu'au 31 décembre 2022.

Extraits de la constitution de l'Eglise Protestante Unie de France :

Art.1 – Eglise locale ou paroisse

§ 2 – L'Eglise protestante unie de France

L'Eglise protestante unie de France – Communion luthérienne et réformée professe qu'aucune Eglise particulière ne peut prétendre délimiter l'Eglise de Jésus-Christ, car Dieu seul connaît ceux qui lui appartiennent.

Elle a pour raison d'être d'annoncer au monde l'Evangile. Elle est donc ouverte à toute personne qu'elle appelle à croire en Jésus-Christ, à approfondir sa foi par la lecture de la Bible et l'écoute de la prédication, à recevoir le baptême s'il ne lui a pas déjà été donné et à participer à la Sainte Cène.

§ 3 – Eglise locale ou paroisse

L'Eglise locale ou paroisse accueille comme membres avec leur accord, ceux qui reconnaissent que « Jésus-Christ est le Seigneur ». Elle contribue à la mission de l'Eglise, notamment par la proclamation de la Parole de Dieu, l'administration des sacrements, la catéchèse, la diaconie et les différents services et activités de la communauté et elle en assure les besoins financiers..

Art. 2 – Association culturelle

§2 – Membres

Les membres de l'Eglise locale ou de la paroisse qui désirent être membres de l'association culturelle doivent en faire la demande écrite au conseil presbytéral. Ceux qui sont inscrits sur la liste des membres de l'association culturelle sont appelés à participer fidèlement au service de l'Evangile et à la vie matérielle et financière de l'Eglise ainsi qu'à son gouvernement.

Demande d'inscription sur la liste des membres de l'association culturelle

(Les mentions avec * sont obligatoires)

Je soussigné(e) NOM*.....

Prénom*

Nom de jeune fille

Né(e) le à

Demeurant*

... ..

Ayant pris connaissance des articles 1 et 2 de la Constitution de l'Eglise protestante unie de France et de l'article 3 des statuts de l'association culturelle de l'Eglise Protestante Unie de Dijon, Beaune et Côte d'Or
Reconnaissant que « Jésus-Christ est le Seigneur »,

Demande mon inscription comme membre de cette association culturelle.

J'autorise l'association culturelle de l'Eglise protestante unie de de Dijon, Beaune et Côte d'Or responsable des traitements, à utiliser les informations recueillies exclusivement pour permettre toute correspondance papier ou numérique relative aux activités de l'association et à leur financement. La conservation de ces données sera limitée au plus à trois années d'inactivité de notre relation. Aucune information ne sera transmise pour son usage à un tiers, sauf réquisition judiciaire ou administrative. Conformément au Règlement Général pour la Protection des Données du 27 avril 2016, je dispose en tout temps d'un droit de consultation du registre des traitements des données, d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'oubli et de portabilité des informations me concernant, droits à exercer auprès de la présidente du conseil presbytéral.

A

Le

signature